



## CITE LIEN PARTENARIAT BIENVEILLANCE

Cité LPB

ZAC des Boutries

41, rue des Cayennes

78700 CONFLANS SAINTE-HONORINE

Siret : 831 221 312 00026

### **Procès verbal de L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 8 juin 2023**

Le 8 juin 2023, à 19 heures , les adhérent(e)s de l'Association CITE LIEN PARTENARIAT BIENVEILLANCE - dénommée Cité LPB dans le cadre de ce procès-verbal -se sont réunis en assemblée générale à CONFLANS STE HONORINE Maison de quartier Fin d'Oise 25 rue Galliéni. Sur 41 adhérents 16 membres étaient présents et 9, ayant donné pouvoir, étaient représentés. Des salariés de Cité LPB étaient présents.

Assistaient également à la réunion Mme ALAVI, première adjointe, conseillère municipale d'Andrésy et membre du Conseil d'Administration, M. Stéphane RENAUX, expert comptable.

M. LE CARON commissaire aux comptes était excusé.

Le quorum d'un quart au moins des membres présents ou représentés défini par les statuts étant atteint, la séance est ouverte à 19 H30. Conformément à l'article 10 des statuts la Présidente, Mme Monique FRANCOIS, préside l'Assemblée Générale assisté des membres présents du Conseil d'Administration, en particulier Marie Jeanne MARTIN en tant que scrutatrice et Roland BAILLET en tant que secrétaire. L'Assemblée est invitée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans la convocation adressée par mail le 4 mai 2022.

#### **1- Rapport moral relatif à l'exercice 2022 et vote**

La Présidente, élue en juin 2022, présente le rapport moral de l'exercice 2022. Elle rappelle comment, malgré les difficultés rencontrées, l'œuvre commencée à Cité LPB a pu être poursuivie avec l'aide des membres du Conseil d'administration.

Elle cite l'appui de nos financeurs publics, la DDETS en particulier, qui, sollicitée, a soutenu l'Association, a accepté d'augmenter le prix de journée puis de pérenniser les places d'hébergement de telle sorte que Cité LPB peut désormais accueillir sereinement 72 bénéficiaires.

La Présidente évoque, dans ce contexte, l'œuvre de structuration entrepris. Elle passe en revue les efforts déployés par les bénévoles dans les différentes activités : cours de français langue étrangère (FLE), aide alimentaire, aide aux devoirs, domiciliation.. .

Elle rend hommage à l'équipe de salariés, attentive et dévouée, qui sous la direction d'Anne Marie Berry, leur cheffe de service, vit au plus près des bénéficiaires et permet d'assurer le meilleur des accompagnements des personnes qui sont confiées à Cité LPB.

Elle salue le dur travail des bénévoles du service Information qui, à l'écoute, sont prêts à intervenir notamment lorsque les installations ou les réseaux sont défaillants.

Pour l'avenir l'effort de structuration de Cité LPB sera poursuivi et l'accent devra être mis sur la communication , le développement de projets et des partenariats ainsi que la recherche de financements pour répondre aux besoins

Pour éclairer les perspectives, la Présidente rappelle, en conclusion, le cap que se donne le conseil d'administration. «Notre vocation est profondément humaine et nous désirons proposer un réel parcours vers l'autonomie et l'intégration aux personnes que nous accueillons » Dans ce sens la Présidente évoque, l'intermédiation locative, l'aide à l'insertion par l'emploi, l'aide psychologique aux personnes, les manifestations qui ont pu être organisées avec les accueillis les salariés et les bénévoles qui créent du lien.

**Le rapport figure dans son intégralité sur le site de l'association [www.cite-lpb.org](http://www.cite-lpb.org)**

***Après avoir entendu le rapport moral relatif à l'exercice 2022 exposé par la Présidente du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour les assemblées générales ordinaires approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents et représentés.***

## **2- rapport financier, présentation des comptes, rapport du commissaire aux comptes et vote**

Le Trésorier, M Jean Louis DUVAL-LAUNOY présente les comptes annuels qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée . Il en commente les points marquants à partir des histogrammes projetés sur écran.

### **Bilan**

**Le total du bilan s'élève à 589 648 € contre 467 195 € fin 2021**

L'actif au 31/12/2022 est principalement composé de la trésorerie pour un montant de 512 726 € contre 411 714 € à fin 2021 soit +101 012€.

**L'excédent de l'exercice 2022 : 51 054€** est dû au versement début décembre 2022 des subventions de la DDETS 78 pour un montant de **570 808€**, décalant des projections d'achat de 2022 en 2023 pour un montant de 21 282€ auxquels s'ajoutent les décalages de recrutement de salarié pour un montant de 38 132€ soit un montant de 59 414€ passé en compte de charge avec l'accord et sur recommandation du commissaire aux comptes.

Les **fonds reportés et dédiés** évoluent de 337 645€ € à **395 699 €** au 31/12/2022. Ils sont composés de :

- 150 677€ pour solde de subvention DDETS 78 (après utilisation de 41 999 € sur 2021).
- 245 022€ de fonds perçus fin 2022 pour des actions en 2023. Ce report explique l'évolution par rapport à l'exercice précédent.

### **Compte de résultats**

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à **912 905€** contre 923 255 € au cours de l'exercice 2021 (-1,1%) .

. Ces produits comprennent :

- **591 328 €** (contre 855 103 € en 2021) de subventions dont 420 048€ pour les 72 places CHU, 131 015€ pour 2023, 19 765€ au titre de la prime Segur, 14 500€ pour l'aide alimentaire.
- **246 382€** (contre 64 368 € en 2021) d'utilisation de fonds dédiés.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **861 252 €** en 2022 contre 885 959€ (-2,8%) pour l'exercice précédent. A noter notamment

- La ligne « Autres achats et charges externes » qui regroupe les achats de fluides (eau, gaz, électricité), les abonnements téléphonie mobile, les loyers, le carburant, maintenance et entretien, les honoraires, les abonnements et frais postaux.....Ces coûts sont en **diminution de 47 963€ à 254 533€ (-15.85%)** contre 302 496€ en 2021.
- **La masse salariale (salaires + charges sociales) qui diminue de 23 009€ à 278 626€** suite au départ de 4 salariés début 2022 (janvier/février) dont 3 concernés par la liquidation judiciaire de La Pierre Blanche.

Au **31/12/2022**, le **résultat d'exploitation** ressort à **51 653 €** (912 905€ - 861 252€) contre 37 297 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de 139 € (contre 93€ en 2021) et d'un résultat exceptionnel de -728 € (contre -37 390 € en 2021) **l'association Cité LPB dégage un résultat comptable positif de 51 064€**, contre un résultat nul en 2021.

Le Trésorier propose d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 51 064€.

**Le rapport détaillé et les comptes qui ont été présentés sont joints en annexe**

*Sans question particulière sur la présentation des comptes, il est passé aux Rapports du commissaire aux comptes*

### **Rapports du commissaire aux comptes**

La parole est donnée à l'Expert comptable, M. Stéphane RENAUX qui accepte de donner connaissance des rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée.

Il précise principalement **que le commissaire aux comptes déclare, qu'après avoir examiné les comptes de l'exercice comptable 2022 de Cité LPB, il les déclare réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.**

Il signale également qu'il n'a eu connaissance d'aucune convention réglementée, aucune action patrimoniale devant conduire à une autorisation spécifique par l'Assemblée Générale.

**Les rapports du commissaire aux comptes figurent sur le site [www.cite-lpb.org](http://www.cite-lpb.org)**

***Après avoir pris connaissance du rapport financier et des comptes de l'exercice 2022 présentés par le Trésorier ainsi que de la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour les assemblées***

***générales ordinaires, approuve ce rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels présentent un résultat de 51 064€, à l'unanimité des membres présents et représentés.***

### **3 – Budget prévisionnel et vote**

Le Trésorier présente ensuite le budget prévisionnel de pour l'année 2023 estimé à 1.121.490 € . L'essentiel des ressources est constitué par les subventions d'exploitation.

L'attention est attirée, à l'occasion d'une question posée par l'assistance, sur l'importance de la ligne « salaires et charges » qui représente 42 % du total des charges. Le Vice Président précise que ce rapport correspond à celui qui est généralement observé dans le secteur social.

***Après avoir pris connaissance du budget 2023 et de son analyse, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour les assemblées générales ordinaires approuve ce budget à l'unanimité des membres présents et représentés***

### **4- Présentation des modifications du Règlement intérieur de Cité LPB et vote**

Roland BAILLET, Secrétaire adjoint, présente les modifications qui ont été apportées au Règlement intérieur de l'Association adopté lors de l'assemblée générale du 19 mai 2022.

Les principales modifications introduites dans le texte adressé aux adhérents de l'Association concernent

- L'introduction de la précision selon laquelle « *le talon du carnet d'adhésion fait office de bulletin d'adhésion* ».
- La simplification de la rédaction des articles 4 - organisation managériale de cité LPB - et 6 - création d'un comité de coordination des activités « afin de faciliter l'établissement de liens entre les accueillis, les salariés et les bénévoles »

***Après avoir pris connaissance des modifications du Règlement intérieur présentées à l'Assemblée et en l'absence de question particulière, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour les assemblées générales ordinaires approuve ces modifications à l'unanimité des membres présents et représentés.***

### **5 – Présentation de l'organigramme et compte -rendu des activités**

L'ensemble des activités fait l'objet d'une présentation détaillée par les Responsables de chacune des activités ou leurs représentants (es) sur la base d'une projection de diapositives (Power point). Les exposés donnent lieu à de nombreux échanges avec l'assistance.

Le document numérique sera mis à disposition sur le site de Cité LPB

Un rapport d'activité et de gestion détaillé est par ailleurs établi à l'attention de l'Administration - DDETS des Yvelines-

### **6 – Administrateur sortant – Présentation des candidats au poste d'administrateur et élections au conseil d'administration**

La Présidente fait état de la réception de la lettre de démission de Gérard Burns du Conseil d'Administration qui a assumé les fonctions de Trésorier de Cité LPB jusqu'en juin 2022 , sa situation ne lui permettant plus d'assister aux séances du Conseil. Elle lui exprime ses

remerciements pour avoir bien voulu prendre ces responsabilités en 2021 dans la situation difficile que traversait alors l'Association.

Elle fait savoir à l'Assemblée qu'elle a reçu trois candidatures pour siéger au conseil d'administration, à savoir celle

- de Mme Paulette HOURDEL, responsable opérationnelle de l'Aide Alimentaire
- de Mme Marie-Claude VELLUET, psychothérapeute, en charge de l'aide psycho sociale au sein de Cité LPB
- de Mme Thérèse LE TRUNG , professeure FLE

**Après avoir entendu la présentation de chaque candidature, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour les assemblées générales ordinaires procède à l'élection de chaque candidat.**

**Mme Paulette HOURDEL, Mme Marie- Claude VELLUET, Mme Thérèse Le TRUNG sont, chacune, élue à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Conformément à l'article 8 des statuts leurs mandats viendront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.**

Le conseil d'administration de Cité LPB est désormais constitué de 10 administrateurs.

## **7- Pouvoirs pour formalités**

**L'assemblée générale donne, à l'unanimité des membres présents et représentés, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès- verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenues ce jour afin de procéder à tous dépôts et publicités prescrits par la loi**

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures

Fait à CONFLANS STE HONORINE LE 8 JUIN 2023

**La Présidente,**



**Mme Monique FRANCOIS**

**La scrutatrice**



**Mme Marie-Jeanne MARTIN**

**Le Secrétaire**



**M. Roland BAILLET**